

1^{er} septembre 2026

Objet : Préoccupations concernant la liberté de la presse au Bénin

Son Excellence Monsieur Kossi Mbueke Romuald Wadagni,

Je vous écris au nom du Comité pour la Protection des Journalistes (CPJ), une organisation indépendante qui défend les droits des journalistes dans le monde, afin d'attirer votre attention sur la nécessité urgente de renforcer la liberté de la presse au Bénin, 100 jours après votre prise de fonctions en tant que président de la République.

Monsieur le Président, lors de votre [discours d'investiture](#) le 24 mai 2026, vous vous êtes engagé à défendre l'État de droit et les libertés fondamentales. Cet engagement revêt une importance cruciale dans un pays où la liberté des médias et le droit du public à accéder à l'information ont subi de fortes pressions ces dernières années.

Alors que vous prononciez ce discours, le journaliste [Comlan Hugues Sossoukpè](#), directeur du média en ligne Olofofo Info, et son collègue [Ali Moumouni](#) avaient déjà passé 10 mois en détention sans jugement. Les graves circonstances entourant l'extradition de M. Sossoukpè de la Côte d'Ivoire vers le Bénin, malgré son statut de réfugié au Togo, telles que relevées [par sept experts des droits de l'homme de l'ONU](#), demeurent une grave tache sur l'image et le bilan du Bénin en matière de droits humains.

Les deux journalistes demeurent injustement emprisonnés pour de lourds chefs d'accusation, notamment l'apologie du terrorisme et le harcèlement par le biais d'une communication électronique. Nous exhortons votre administration à prendre des mesures immédiates en faveur de la libération sans condition de M. Sossoukpè et de M. Moumouni, ce qui enverrait un signal fort en faveur du journalisme indépendant.

CHAIR
Jacob Weisberg

CEO
Jodie Ginsberg

VICE CHAIR
Lydia Polgreen THE NEW YORK TIMES

DIRECTORS
Rebecca Blumstein NBC NEWS
Diane Brayton THE NEW YORK TIMES
Gary Briggs
Sally Buzbee REUTERS
Phil Chetwynd AGENCY FRANCE-PRESSE
Susan Chira

Sheila Coronel COLUMBIA UNIVERSITY
Caoilfhionn Gallagher
DOUGHTY STREET CHAMBERS
Alessandra Galloni REUTERS

Lester Holt NBC NEWS
Roula Khalaf FINANCIAL TIMES
Jonathan Klein GETTY IMAGES
Peter Lattman EMERSON COLLECTIVE
Kati Marton
Michael Massing
Katherine Meeks FOX NEWS
Geraldine Fabrikant Metz THE NEW YORK TIMES

Graciela Mochkofsky
CUNY CRAIG NEWMARK GRADUATE
SCHOOL OF JOURNALISM

Alan Murray
WSJ LEADERSHIP INSTITUTE

Julie Owono
INTERNET SANS FRONTIÈRES and
META OVERSIGHT BOARD

Julie Pace THE ASSOCIATED PRESS

David Remnick THE NEW YORKER

Maria Ressa RAPPLER

Maria Teresa Ronderos

Jacqueline Simmons BLOOMBERG

Roger Widmann

Jon Williams

The John S. and James L. Knight Foundation
Press Freedom Center
P.O. Box 2675
New York, NY 10108
Phone: +1 (212) 465-1004
Fax: +1 (212) 465-9568
info@cpj.org

Ces poursuites, engagées en représailles à des reportages critiques, ne constituent pas des incidents isolés et contribuent à instaurer un climat d'intimidation pour l'ensemble de la profession journalistique. De plus, à la suite de la tentative de coup d'État en décembre 2025, la journaliste Angela Kpeidja [a été condamnée](#) à 12 mois de prison pour avoir simplement posé des questions sur Facebook concernant le déroulement du coup d'État. Son confrère, Pascal Sègbégnon Mitowadé, risque quant à lui de rester détenu jusqu'en 2030 à la suite d'une [condamnation disproportionnée](#) pour « apologie d'un crime contre la sûreté de l'État, incitation à la haine via internet et incitation à la rébellion ».

Son Excellence, nous souhaitons également souligner l'urgence de veiller à ce que le [Code du numérique du Bénin](#) ne soit plus utilisé comme une arme contre les professionnels de la presse. Depuis son adoption, plusieurs journalistes ont fait part au [CPJ](#) de leurs craintes de faire l'objet de poursuites pénales pour harcèlement par le biais d'une communication électronique. Dans la pratique, l'article 550 du Code du numérique a constitué un outil puissant permettant aux responsables publics et aux personnalités influentes de se protéger d'un regard critique légitime de la presse. Le CPJ a documenté [plusieurs cas](#) de professionnels des médias poursuivis ou condamnés en vertu de cette disposition pour avoir couvert l'actualité de personnalités publiques ou commenté des questions d'intérêt général.

Nous rappelons que, lors du dernier [Examen périodique universel](#) du Bénin devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies en 2023, plusieurs États membres ont recommandé à votre pays de réformer sa législation numérique, et en particulier l'article 550, afin de garantir la liberté de la presse.

Enfin, le CPJ [demeure profondément préoccupé par les suspensions récurrentes et de longue durée](#) imposées par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) à l'encontre de médias et de journalistes. Plutôt que de fonctionner comme un mécanisme de régulation impartial, ces mesures punitives ont trop souvent constitué des actes de censure, étouffant le débat critique et le pluralisme dans l'ensemble du paysage médiatique.

Monsieur le Président, nous comptons sur votre leadership pour défendre la liberté de la presse et espérons que des mesures décisives seront prises pour répondre à ces préoccupations urgentes, afin de favoriser un environnement dans lequel les journalistes béninois puissent exercer leur profession en toute sécurité et librement, sans crainte de représailles.

Cordialement,

Angela Quintal
Directrice régionale, Afrique